

# PROAGRI

POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

## DÉCLARATION PAC

# PAC 2024

## J'optimise mes aides

### 4 BONNES RAISONS DE BÉNÉFICIER DE NOS COMPÉTENCES :

#### 1. UNE PRESTATION ADAPTÉE

- Un suivi du dossier de A à Z
- Une prestation sur-mesure
- Des rendez-vous au plus près des territoires ou en distanciel
- Le respect des délais de votre déclaration

#### 2. UN SAVOIR-FAIRE RECONNU

- 25 années de veille réglementaire et d'accompagnement des déclarations PAC

#### 3. UNE ÉQUIPE D'EXPERTS

- Des conseillers formés à la nouvelle PAC
- Un interlocuteur unique
- La force du réseau des Chambres d'agriculture

#### 4. DES RÉSULTATS ASSURÉS

- 97,4% de clients satisfaits en 2023
- 780 exploitations accompagnées en 2023

[www.services.casmb.fr](http://www.services.casmb.fr)



## DES SOLUTIONS ADAPTÉES À VOS BESOINS

SOLUTIONS	CONTENU	PRIX
<b>JE FAIS EXAMINER MA DEMANDE</b>	<p><b>Vérification simple de votre dossier</b></p> <p>Vous réalisez seul votre déclaration puis vous venez la vérifier et la valider avec notre conseiller. Celui-ci s'assure que vous n'avez rien oublié et que vous respectez les principaux points de la réglementation PAC (hors conditionnalité et éligibilité éco régime).</p>	93 € HT de l'heure
<b>J'OPTIMISE MA DÉCLARATION</b>	<p><b>Assistance complète sur votre déclaration</b></p> <p>Notre conseiller réalise avec vous l'ensemble de la déclaration PAC. L'objectif est de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ S'assurer que vous respectez l'ensemble de la réglementation</li> <li>➤ Vous conseiller pour optimiser vos aides</li> <li>➤ Vous rappeler les principaux points de vigilance à avoir sur votre exploitation</li> </ul>	<p>1 - 9 parcelles = 230€ HT                      10 - 15 parcelles = 290€ HT                      16 - 22 parcelles = 350€ HT                      23 - 30 parcelles = 410€ HT                      31 - 44 parcelles = 470€ HT                      45 - 65 parcelles = 530€ HT                      66 parcelles et + = 590€ HT</p> <p><i>Transfert de DPB : 93 € HT/heure en complément de la facturation de la déclaration de surfaces</i></p>
<b>JE SÉCURISE MES PAIEMENTS</b>	<p><b>Suivi de vos demandes d'aides PAC</b></p> <p>Au fil de l'année, votre conseiller s'occupe des éventuels compléments à apporter à la DDT pour l'instruction de votre dossier, en particulier lorsque des changements importants ont lieu pour vous (exemples : changement de statut juridique, reprise du foncier, etc.) Il suit pour vous le paiement de vos aides et vous en informe. A votre demande, il vous avertit sur les nouveautés PAC et ce, tout au long de l'année.</p>	Forfait de 200€ HT si la prestation est prise lors du rendez-vous PAC et 240€ HT si la prestation est demandée après le 16 mai 2024

### GESTION DU DROIT À L'ERREUR (entre le 16/05 et le 20/09/24)

Si vous choisissez l'Assistance complète sur votre déclaration (avec délégation de signature), nous serons seuls habilités à apporter des modifications à votre déclaration. Toute modification à votre demande ou issue d'un signalement par l'administration, entraînera une facturation.

Tarif : Forfait de 25 € HT par modification

## VOS INTERLOCUTEURS

### CHAMBRE D'AGRICULTURE SAVOIE MONT-BLANC

**Votre contact : 06 65 26 60 33**

40 rue du Terraillet - 73190 Saint-Baldoph  
 52 avenue des Iles - 74000 Annecy Cedex  
 contact@smb.chambagri.fr  
 www.services.casmb.fr

